



LES 10 COMMANDEMENTS DU RANDONNEUR

1. Respecte le tracé des sentiers et n'utilise pas de raccourcis.
2. Reste discret. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins, pensons aux autres
3. Emporte tes déchets. Ne laisse pas de trace de ton passage, ne jette rien au sol, emporte un sac à déchets.
4. Tiens ton chien en laisse, notamment près des habitations ou des troupeaux
5. Referme les clôtures et les barrières derrière toi, contourne les cultures. Il convient de respecter le travail des personnes qui façonnent et conservent notre environnement.
6. Respecte les règlements de certains lieux.
7. Ne fais pas de feu. Les milieux couverts (forêts), ou trop exposés (broussailles, landes sèches...) peuvent s'enflammer très rapidement.
8. Ne bois pas l'eau des ruisseaux. Eau claire ne signifie pas eau potable.
9. Renseigne-toi sur les périodes de chasse, certains itinéraires peuvent être dangereux.

Recommandation : Le randonneur parcourt l'itinéraire à ses risques et périls. Il reste responsable des accidents dont il pourrait être victime, et des dommages qu'il pourrait causer à autrui (feux de forêts, dégradations, pollutions...).



Le Syndicat d'Initiative vous accueille dans ses locaux à proximité de la Mairie du 1^{er} juillet au 15 septembre du Mardi au Dimanche de 15 h à 18 h
Tél. 05.65.64.16.60 / 06.45.27.92.47
Site internet : www.bournazel-aveyron.fr
Email : si@bournazel-aveyron.fr



SYNDICAT d'INITIATIVE et Mairie de BOURNAZEL



Louis CAMINOLS de BOURNAZEL

Edition 2015

Le Chemin des Étangs



© Syndicat d'Initiative de Bournazel - Reproduction Interdite
Crédit photos Syndicat d'Initiative de Bournazel

Caractéristiques du circuit :

Départ : Parking du Foirail de Bournazel

Balisage Bleu

Longueur : 13 Kms

Durée : 3 h

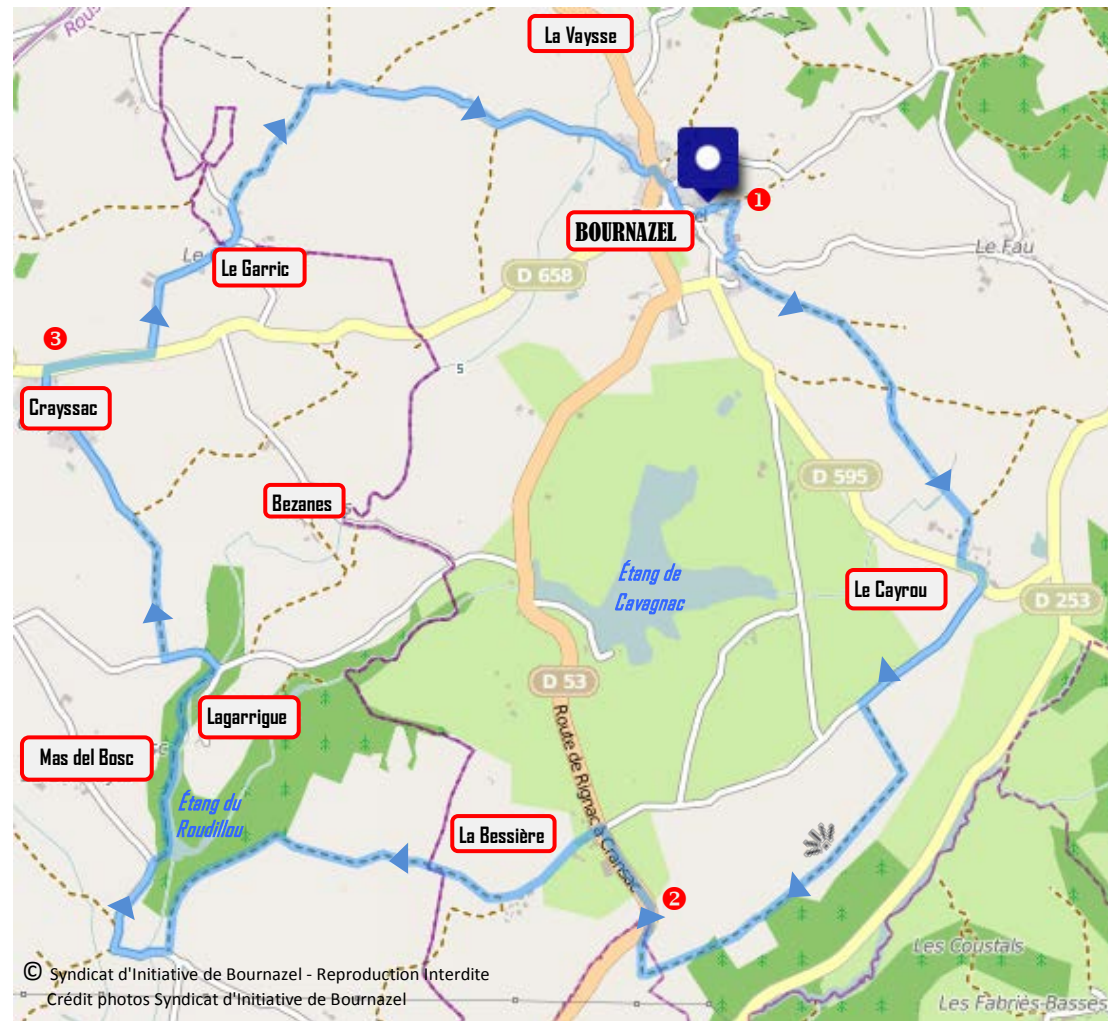
Dénivelé : 50 m

Sous l'impulsion d'un groupe d'habitants de la commune de Bournazel, le Syndicat d'Initiative et la Mairie de Bournazel se sont associés pour mener à bien un important chantier de réouverture et d'entretien de chemins ruraux afin de les rendre accessibles à la randonnée pédestre, merci de respecter leur travail.

1 Depuis le Foirail, prendre la petite route goudronnée à G. de la Salle des Fêtes. Au carrefour (départ de tous les sentiers), suivre le balisage Bleu. Prendre à droite, passer à côté de l'école. A la route aller à D. puis à 20 m à G., prendre le large chemin qui passe derrière le lotissement et continuer sur 600 m. Au carrefour, emprunter à D. passer devant les vestiges d'un four à chaux, et plus loin devant la Fontaine du Cayrou. A la croix, se diriger à D. et traverser le hameau du Cayrou. A la route, prendre à G. puis à 50 m, à D. avant une maison. Suivre sur 1 km et emprunter un large chemin légèrement montant à G. Le suivre sur 2 km (point de vue sur le village, le château et les Puech de Bournazel).

2 A la D53 (route de Rignac) remonter à D. en restant côté droit sur 500 m (attention aux voitures). Au lieu-dit La Bessière, prendre à G. au carrefour, toujours la route goudronnée jusqu'aux dernières maisons. Se diriger en face sur un chemin de terre, prairie, puis dans un bois. A la route, prendre à D. vers le Moulin du Roudillou et suivre le long de l'étang (boueux par temps de pluie). A la sortie, route goudronnée, se diriger à G. sur 300 m et à D. sur un chemin d'exploitation agricole, le suivre jusqu'au hameau de Crayssac.

3 Traverser Crayssac, à la D658 (Route de Roussennac) prendre à D. sur 400 m puis à G. vers le village du Garric. Le traverser, à la sortie du village, laisser le four à pain à droite et se diriger à G. en légère montée, puis à 80 m (aux poubelles) à D. Suivre le sentier agréable, ombragé, entre deux murs de pierres. Plus haut, aux chênes truffiers, prendre en face et descendre le sentier et reprendre la route goudronnée qui rejoint Bournazel sur 1,5 km.



© Syndicat d'Initiative de Bournazel - Reproduction Interdite
 Crédit photos Syndicat d'Initiative de Bournazel

*POINT de VUE
 sur les PUECHS
 de Bournazel*

